

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 26**  
OBJET : **BAIL A CONSTRUCTION RJA HABITAT 44**  
Nomenclature : **8.5.5**

**En exercice** : 29

**Présents** : 26

**Pouvoirs** : 3

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : 20-Annexe  
bail.pdf

Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,

**Rapporteur** : Alain ROYER

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment les articles L. 251-1 et suivants, R251-1 et suivants.

Considérant le projet de bail à construction annexé à la présente délibération,

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 13 février 2020.

Afin de permettre à la jeune génération en activité de pouvoir se loger à un coût raisonnable, la Commune de TREILLIERES a développé un projet de construction d'une « Résidence Jeunes Actifs », comprenant 20 logements. Ce projet d'intérêt général prend place au sein du nouveau quartier de la commune, à l'angle de la rue Étienne Sébert et de la rue Simone de Beauvoir.

La Commune, tout en restant propriétaire du foncier, loue celui-ci à HABITAT 44 qui prend en charge les missions de construction et de gestion de la Résidence sur la parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	131p	RUE DE LA MAIRIE	00 ha 09 a 32ca

Le bail à construction est conclu pour une durée de soixante ans. Il est consenti et accepté moyennant un loyer fixé à la somme de 1 207 879,51 €, payable en nature par la remise de construction en fin de bail.

A échéance du bail, toute construction et tout aménagement réalisés deviendront de plein droit propriété de la commune

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20200302-2020-03-26-AI  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'AUTORISER la mise à bail à construction d'une partie de la parcelle AP 131, dans les conditions susmentionnées, avec L'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique.
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer le bail à construction, à intervenir et signer tous documents relatifs à la mise à bail à construction.

**Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20200302-2020-03-26-AI  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020